

Serge THIBAUT, *L'occupation du sous-sol urbain et la Commission des services électriques de la Ville de Montréal : les difficultés de la coordination des acteurs individuels*, mémoire de maîtrise en Études urbaines, INRS-UCS, 2002.

Direction : Michel Trépanier.

## RESUME

Depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle, les réseaux techniques urbains se complexifient et se multiplient et leur enfouissement devient parfois une nécessité : nécessité technique pour certains et nécessité esthétique pour les autres. Dans ce contexte, pour préserver la disponibilité des chaussées et des trottoirs, il faut améliorer les systèmes de coordination des travaux et tenter de faire cohabiter les réseaux dans un espace commun. Le citoyen a l'impression que les entreprises d'utilité publique s'ingénient à creuser des tranchées dans les trottoirs et chaussées dans la plus parfaite incohérence; dès qu'un chantier se termine, un autre s'installe. Les entreprises, de leur côté ont le plus grand mal à se coordonner pour réduire les nuisances: programmes, financements, façons de faire différentes, contraintes de sécurité. Chacune a sa propre logique de déploiement et ne s'en échappe pas facilement. Plusieurs solutions sont proposées afin d'augmenter la coordination des travaux, certaines sont passives (volontarisme des opérateurs de réseaux), d'autres coercitives (cohabitation forcée).

Il existe à Montréal un organisme chargé de coordonner l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire municipal : la Commission des services électriques de Montréal (CSEVM). Cette dernière a été créée au début du vingtième siècle dans le but de favoriser l'enfouissement des réseaux aériens dans une infrastructure commune. Elle a comme mandat de construire, gérer et exploiter un réseau de conduits souterrains dans lequel les entreprises d'utilité publiques sont obligées de s'installer lorsque l'enfouissement d'un secteur est décrété. La CSEVM est donc garante de la coordination des travaux d'enfouissement et du prolongement de réseau par voie souterraine. De plus, en raison des caractéristiques techniques de ses structures civiles, elle oblige différents acteurs et différents types de réseaux à cohabiter à l'intérieur d'une même infrastructure souterraine. Or, il est beaucoup plus complexe de faire travailler ensemble plusieurs organisations que de laisser chacun gérer son réseau comme il l'entend, chacun préférant être maître chez lui. Il devient donc intéressant de s'interroger sur les modes de fonctionnement et les répercussions d'un tel organisme sur la coordination des travaux et sur les avantages et inconvénients d'une cohabitation forcée.

L'analyse sociotechnique des façons de faire de la CSEVM permet de cerner les limites, les contraintes et les avantages d'un mode de gestion dont la pierre angulaire est une institution, la CSEVM, créée dans le but de mettre de l'ordre dans les interventions individuelles des entreprises d'utilités publiques. Ce faisant, nous avons aussi été en mesure de relever les enjeux politiques, économiques et sociaux propres au processus d'enfouissement des réseaux sur le territoire montréalais. Les problèmes d'ordre technique ne sont pas le principal obstacle à une coordination plus efficace et à la cohabitation de plusieurs opérateurs. La difficulté tient à coordonner et à faire cohabiter des opérateurs, dont le premier choix est de demeurer « maître chez eux » et qui préfèrent prendre leurs décisions d'investissement sans avoir à tenir compte des priorités des autres opérateurs ou de l'intérêt collectif à occuper ou gérer le sous-sol d'une manière plus intégrée.